

ANNEXE C

B. Réponse du gouvernement du Canada

Legal Services, Industry Canada
Place du Portage, Phase 1
50 Victoria Street
Hull, Québec (K1A 0C9)

Téléphone: (819) 997 3325
Télécopie: (819) 953 9267

Monsieur Karel Van MIERT
Membre de la Commission européenne
200, rue de la Loi
1049 Bruxelles
Belgique

Date : 17.06.1999

Monsieur,

Je vous remercie de votre lettre en date du 17.06.1999. Je me réjouis de la conclusion, maintenant effective, de l'accord entre les Communautés européennes et le gouvernement du Canada concernant l'application de nos droits de la concurrence respectifs. Les lettres interprétatives et autres déclarations contenues dans votre courrier vent conformes à notre compréhension de cet accord.

Je souhaite également confirmer qu'en ce qui concerne l'application de l'article XI, et en vue d'assurer une plus grande sécurité juridique, le Canada ne peut échanger, en vertu de cet accord, des informations qui n'auraient pu être transmises en l'absence de cet accord. Je souhaiterais que vous nous confirmiez votre approbation sur ce point par retour de courrier.

Nous souhaitons poursuivre et promouvoir notre lien de coopération en matière de droit de la concurrence selon les modalités prévus par l'accord et en conformité avec nos comportements respectifs à ce jour.

Je vous prie d' agréer, Monsieur, l' assurance de ma très haute considération .

Konrad von Finckenstein
Commissaire de la concurrence